

Publiez Ce   
Que Vous Payez

  
PUBLISH WHAT  
YOU PAY

Promouvoir le suivi citoyen des impacts environnementaux et sociaux du projet d'exploitation minière de lithium dans la région de Bougouni

**GUIDE SIMPLIFIE DE PARTICIPATION EFFICACE DES COMMUNAUTES A LA PLATEFORME DE DIALOGUE MULTI ACTEURS**

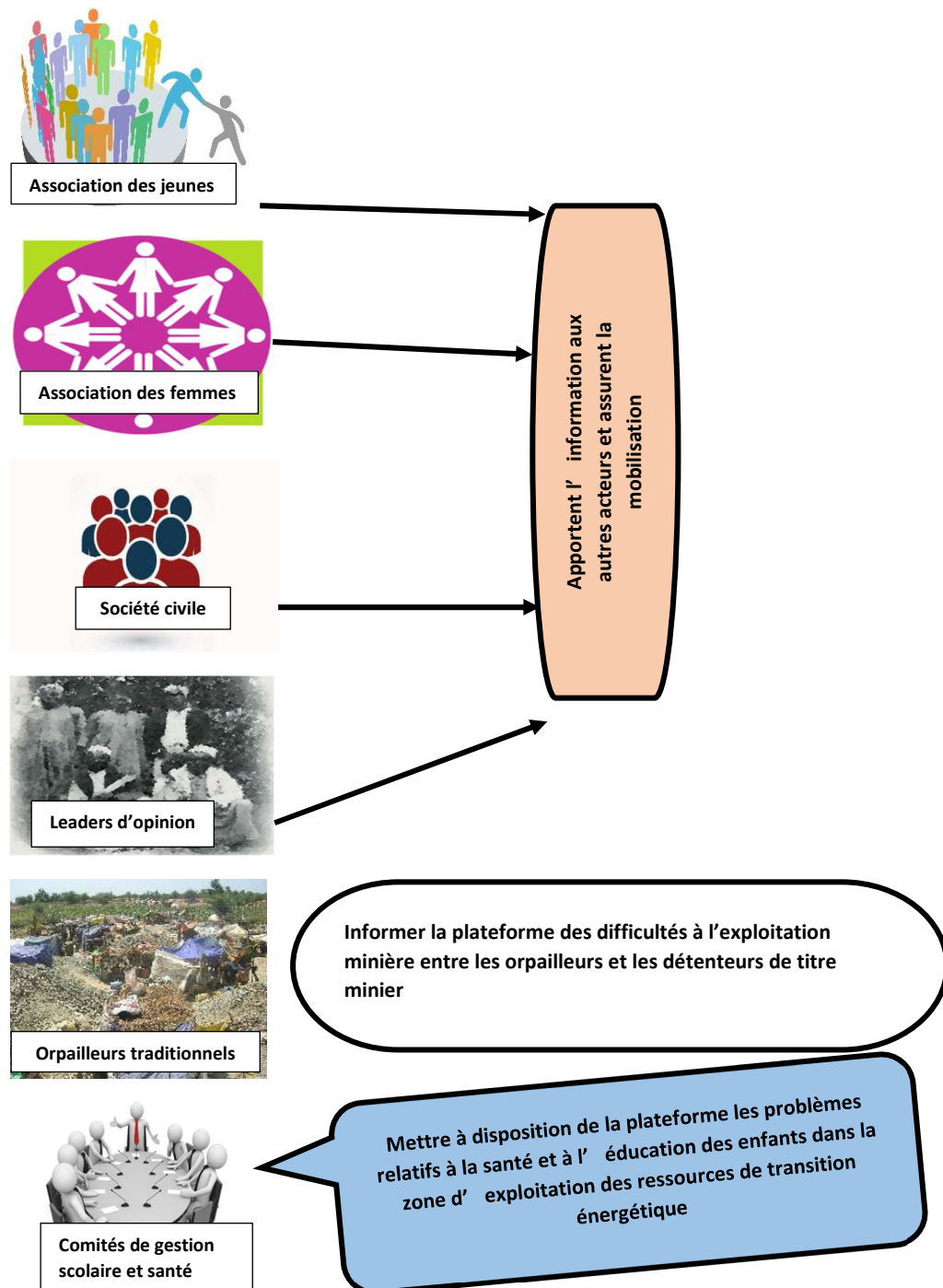
A L'INTENTION DES MEMBRES DE LA PLATEFORME DE DIALOGUE MULTIACTEURS DE BOUGOUNI ET GALAMINA

Septembre 2023

# I. Composition de la plateforme



## II. Rôle individuel des membres de la plateforme





Mise à disposition d'information sur le PDSEC, le budget annuel, le compte administratif et de gestion, appui à la prise en compte de ces préoccupations au niveau des décisions municipales



Repérer dans la brousse les impacts environnementaux potentiels qui peuvent faire l'objet de plaidoyer de la part de la plateforme



Mettre à disposition les informations liées aux difficultés des travailleurs de la mine



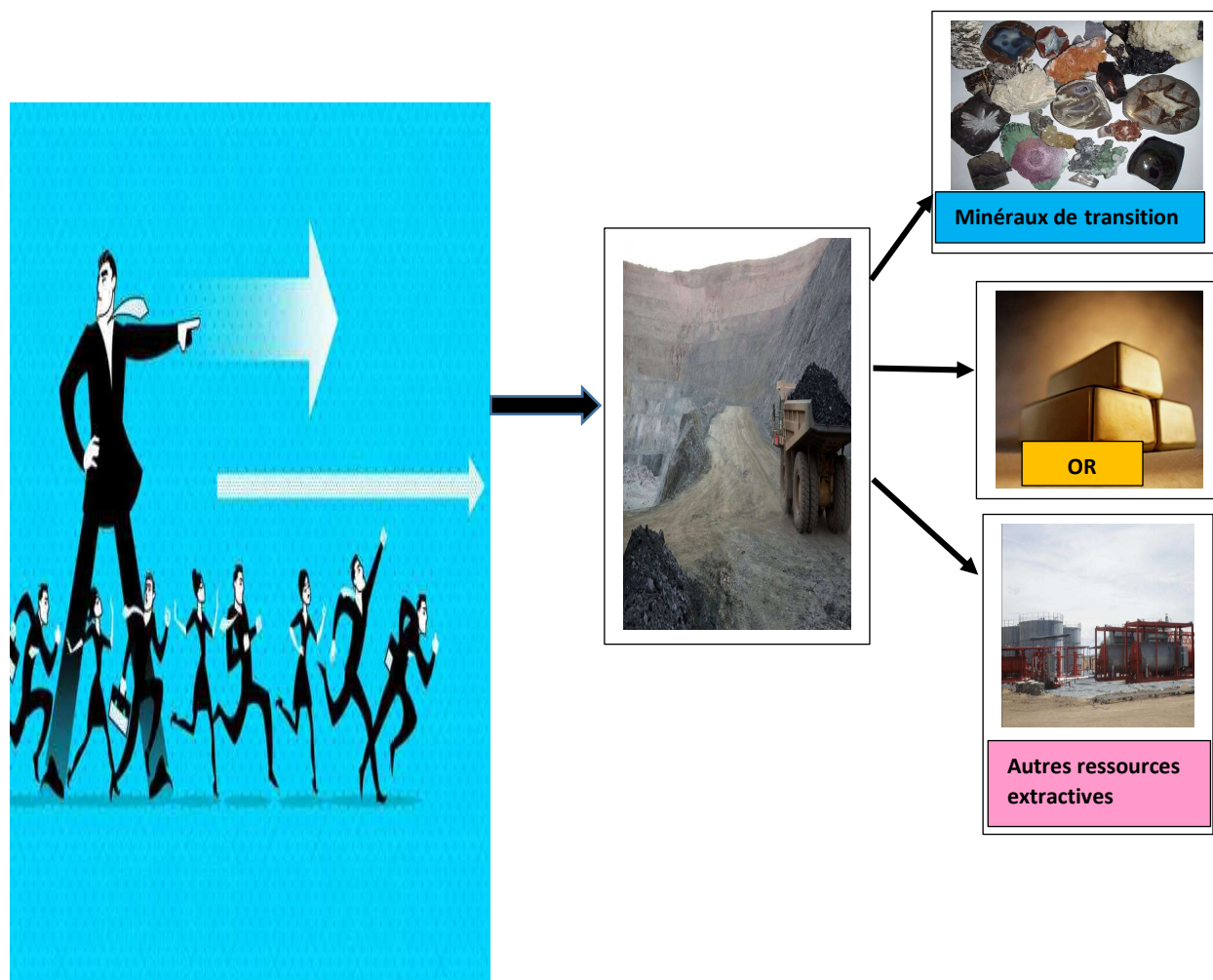
Relayer les informations à l'endroit des différentes cibles, contribuer à la formation et l'information des communautés



Alliés de la plateforme, ils peuvent intervenir en formant et informant les membres de la plateforme sur les questions spécifiques au secteur dépassant leur compétence. Mais, ils ne sont pas membres de la plateforme

### III. But et objectifs de la plateforme

#### 3.1 Assurer un leadership visible sur les questions de l'extraction équitable et juste des minéraux de transition et autres ressources extractives au Mali



## 3.2 Définir les objectifs et les récits de plaidoyer sur l'environnement et les aspects sociaux liés à l'exploitation de Lithium dans ces localités

### Objectifs et Récits de plaidoyer

LA CONFRÈRE DES FILLES 117

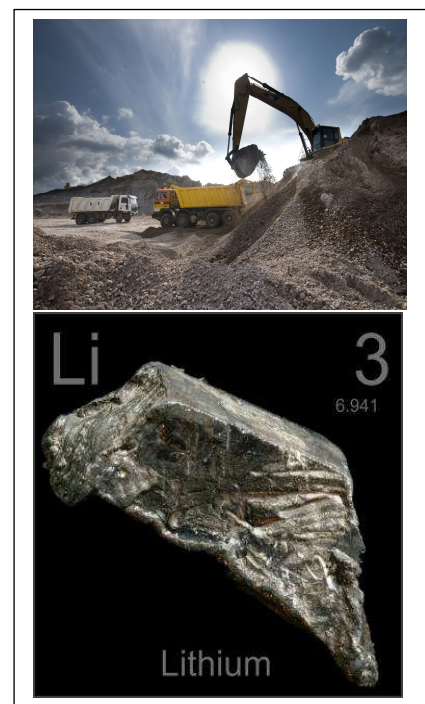
*spirituel sur les adhérents laïques ?*

Non ; le Bouddhisme ne connaît ni excommunication, ni pénitences ecclésiastiques, ni moyens de discipline extérieurs pour les adhérents laïques. Mais la Confrérie comme tous rapports avec un Oupāsaka qui s'est rendu coupable de graves fautes morales, ou qui a outragé le Bouddha, la Doctrine ou la Confrérie. Le vase à aumônes est retourné devant lui, c'est-à-dire qu'il est déclaré indigne de faire des dons aux Frères.

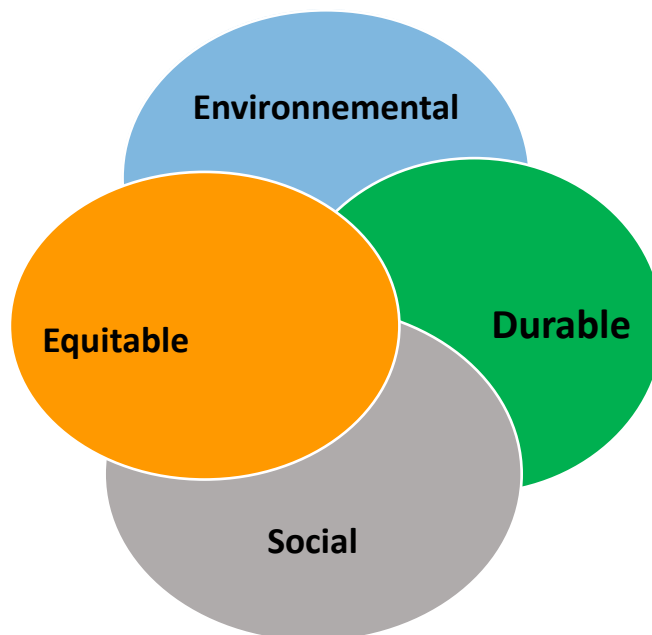
172. *Comment doit être le vrai Bhikkhou, avant les paroles de la Doctrine ?*

Voici les paroles des Saintes Ecritures : Que celui qui, désirant et voulant le bien, aspire au Nirvâna, à la paix suprême, soit : sincère, honnête et consciencieux, doux dans ses paroles, bienveillant, modeste ; qu'il se contente de peu et n'ait pas d'inquiétudes ; que son cœur soit tranquille ; qu'il ne montre ni prétentions ni désirs.

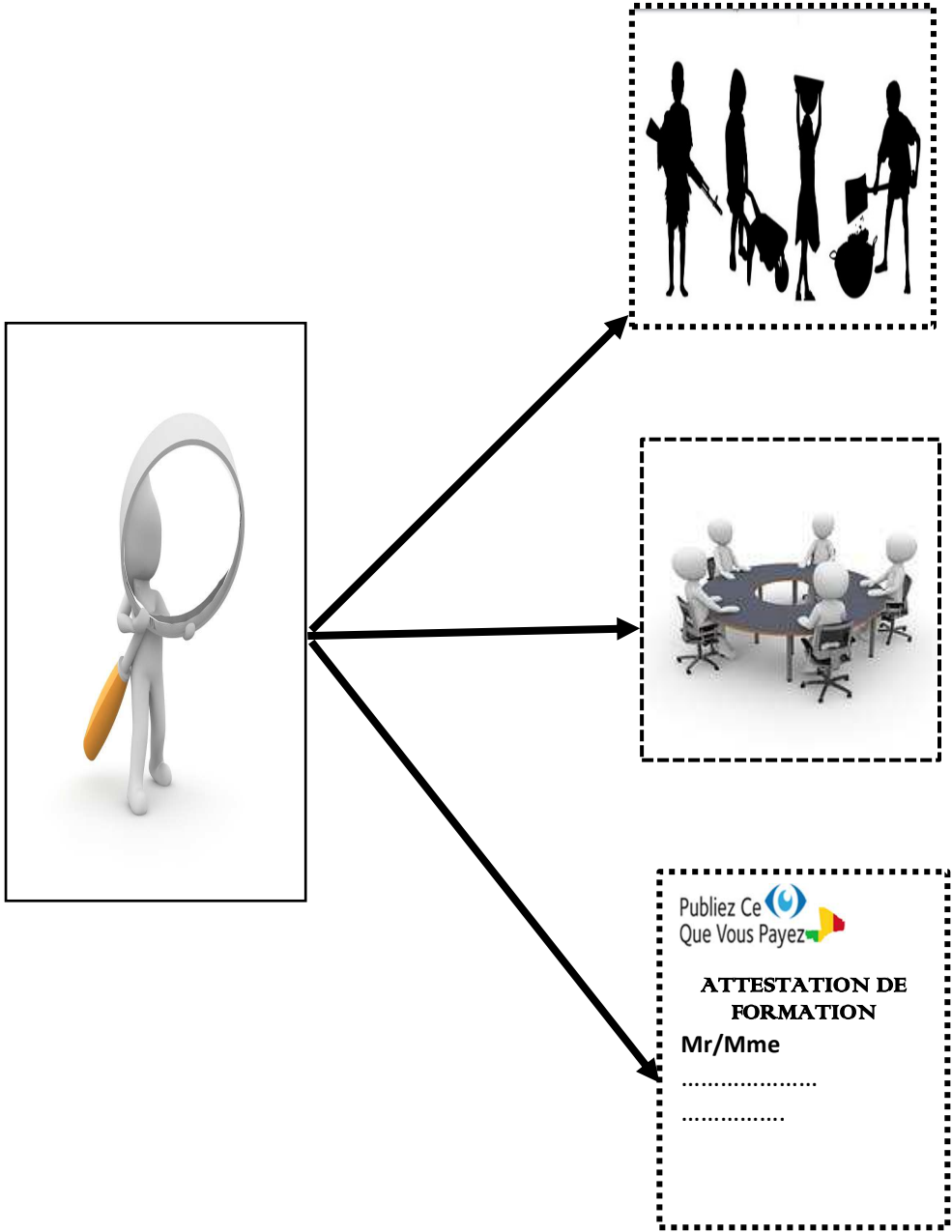
Qu'il ne fasse rien de bas ; que sa pensée, ses paroles et ses actions soient,



### 3.3 Assurer le partage d'informations pertinentes sur les enjeux environnementaux et sociaux de l'exploitation lithium dans ces localités



**3.4 Identifier les opportunités de travail conjoint (recherche, renforcement des capacités, etc.) et de plaider collaboratif pour une meilleure reconnaissance des risques associés au boom des minéraux de transition**

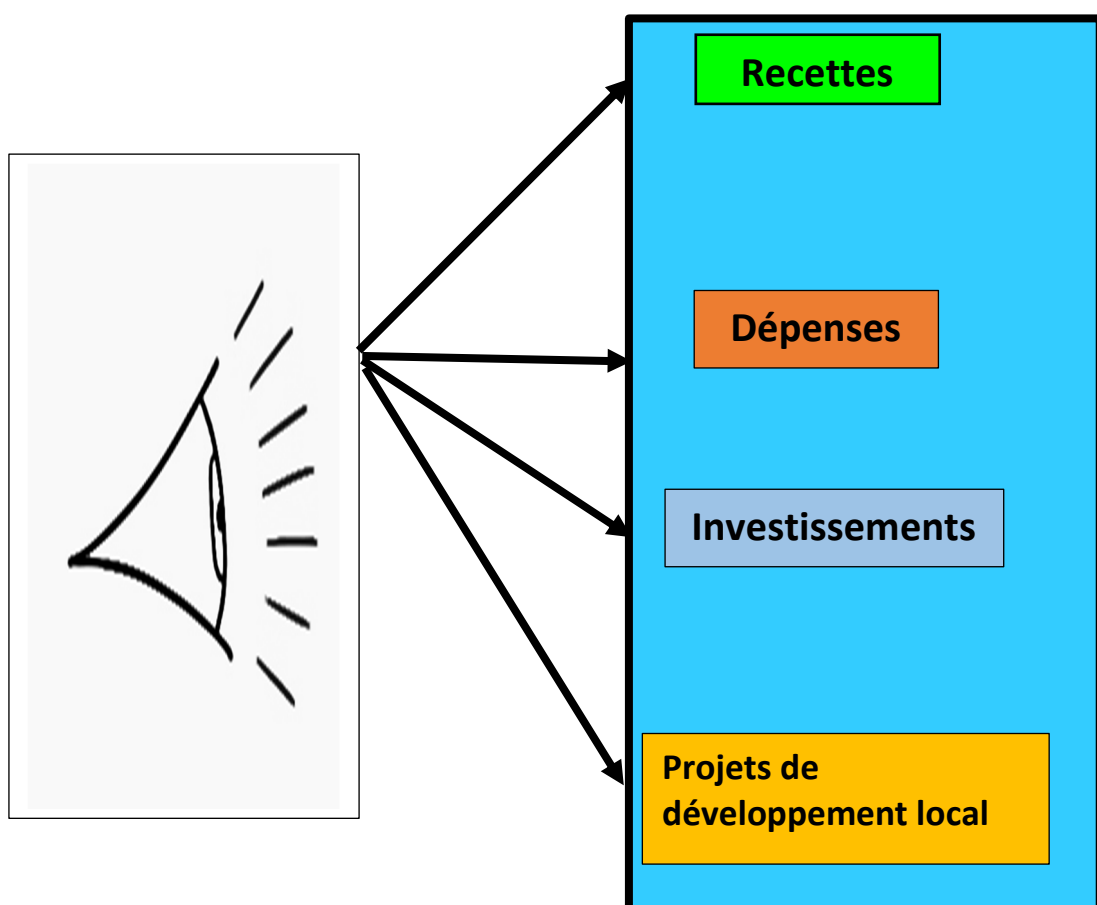




### 3.5 Exercer le contrôle citoyen de l'action publique

Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Article 15 : " la société a le droit de demander compte à tout agent public de son Administration "

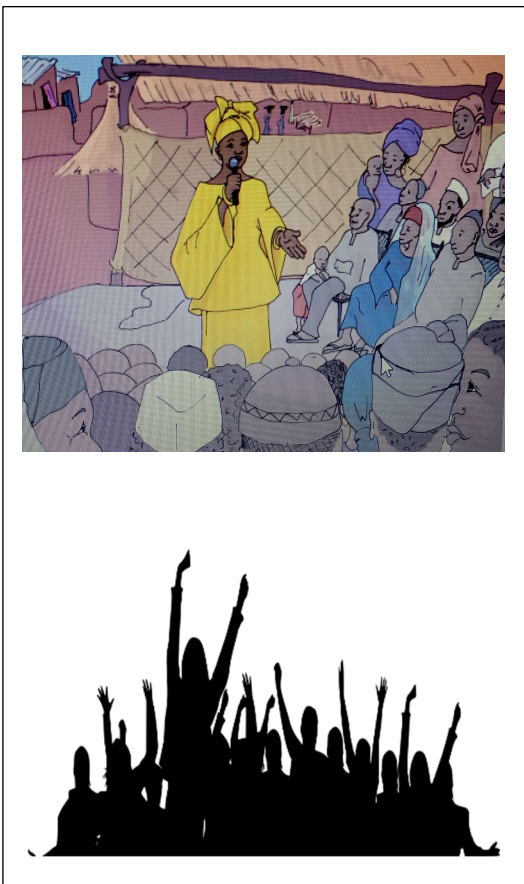


Article 40 de la constitution du Mali de 2023 : Les organisations de la société civile exercent, dans le cadre de la démocratie participative, une mission de veille citoyenne dans les conditions déterminées par la loi.

### 3.6 Participation communautaire à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et budgets locaux

**Article 245 du code des collectivités :**

...Le vote du budget est précédé d'un débat public sur le projet de budget.....



**République du Mali**

**Région de Bougouni**

**Programme de développement économique social et culturel (PDESC : 2023 -2027)**

**Commune rurale de Banimonotiè**

**Commune rurale de Banimonotiè**

**Budget Annuel 2023**

Datum	Druh zboží	Pohyb	Počet kusů
27.11.2016	Limonáda	Do skladu	20
15.12.2016	Lizátka	Do skladu	100
17.12.2016	Bonbony	Do skladu	40
17.12.2016	Žužu	Do skladu	10
21.12.2016	Lizátka	Ze skladu	50
27.12.2016	Bonbony	Do skladu	20
05.01.2017	Žužu	Ze skladu	30
15.01.2017	Limonáda	Do skladu	6
19.01.2017	Lizátka	Ze skladu	15
26.01.2017	Bonbony	Ze skladu	20
27.01.2017	Žužu	Do skladu	4
15.02.2017	Bonbony	Ze skladu	3
20.02.2017	Žužu	Do skladu	40
20.02.2017	Lizátka	Ze skladu	6
21.02.2017	Bonbony	Do skladu	1
23.02.2017	Žužu	Ze skladu	22
23.02.2017	Lizátka	Ze skladu	1

### 3.7 Amener les élus à la restitution publique des comptes administratifs

**Article 288 du code des collectivités** : Le président de l'organe exécutif procède annuellement à la restitution publique de la gestion de la collectivité au titre de l'exercice écoulé. Cette restitution doit porter sur les points suivants :

- le compte administratif de l'année écoulée ;
- l'état d'exécution annuel du Plan de développement économique social et culturel (PDESC) ;
- l'état de fonctionnement des organes et services propres de la collectivité.

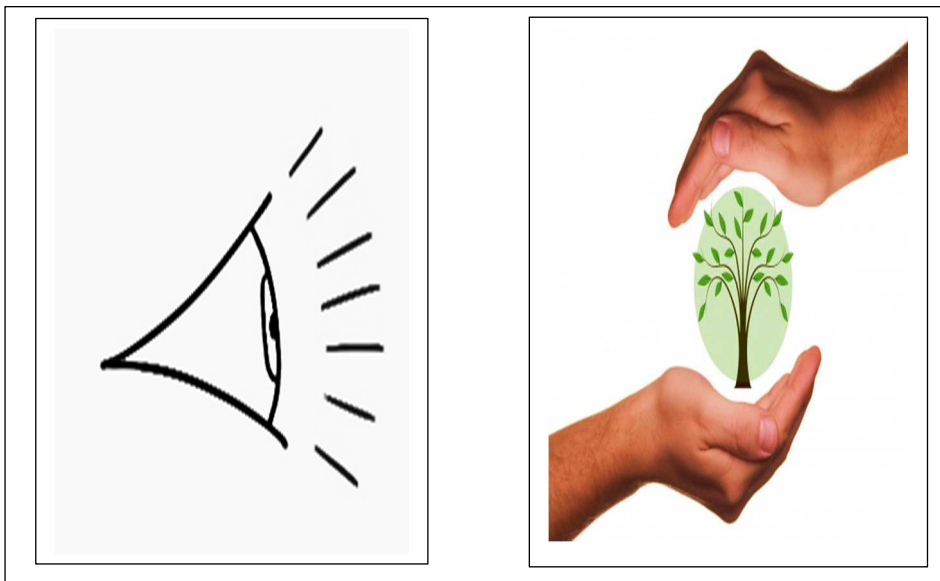


**Préambule, Loi N°2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du Code de transparence dans la gestion des finances publiques :**

**« Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics : ils sont mis en capacité d'exercer, dans les débats publics, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques »**

### 3.8 Suivi des obligations environnementales des compagnies minières dans l'exploitation du lithium et autres minerais

**Article 145 du code minier** : Les titulaires de titre minier, les détenteurs d'autorisation d'ouverture ou d'exploitation de carrière sont tenus de respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement et au patrimoine culturel en vigueur au Mali.



**Article 153 du code minier** : Le titulaire d'un permis d'exploitation de grande mine est tenu :

**a)** De mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et sociale et le plan de fermeture et de réhabilitation approuvés pour ses opérations d'exploitation et de réaliser les travaux d'exploitation conformément aux dispositions de son permis environnemental et lesdits plans

**b)** De faire précéder toute ouverture de travaux d'exploitation d'une étude archéologique à l'intérieur du périmètre d'exploitation s'il y a lieu conformément à la législation en vigueur ;

**c)** De garantir la bonne fin de l'exécution s'il y a lieu des travaux de préservation, de mise en état ou de réhabilitation et de sécurisation du site minier prévus dans l'Étude d'Impact Environnemental et Social et dans le plan de fermeture et de réhabilitation.

À cet effet, il est ouvert auprès de la Banque Centrale un compte séquestre alimenté par les titulaires permis d'exploitation de grande mine d'un montant indexé sur le plan de fermeture et de réhabilitation de la mine. Les modalités de fonctionnement dudit compte sont déterminées par le décret d'application du présent Code ;

**d)** D'actualiser son Étude d'Impact Environnemental et Social, son plan de fermeture et de réhabilitation et le plan de financement connexe, et d'inclure cette actualisation dans le rapport annuel exigé à l'article 148 ci-dessus.